

Construire un consensus sur les processus de planification des ouvrages pour l'amélioration des conditions de vie et le développement durable dans les bassins fluviaux d'Afrique de l'Ouest.



## Des barrages pour le développement

Les grandes infrastructures hydrauliques sont des outils de coopération qui permettent le développement économique en Afrique de l'Ouest. Elles génèrent des bénéfices importants, notamment des productions alimentaires stables, un approvisionnement en électricité et en eau des populations urbaines et rurales.

Cependant, un grand nombre d'entre elles engendrent également des impacts négatifs multiples et variés qui gravitent autour des bouleversements importants de l'environnement, des modes de vie des populations et de leurs moyens d'existence, de la modification du régime des crues naturelles, etc. Ces grands ouvrages deviennent ainsi sources de conflits.

Ces impacts de par leur ampleur peuvent aussi s'exprimer très loin de leur point d'origine et sont souvent jugés excessifs par les populations riveraines qui les subissent.

Pourtant, ils pourraient être évités à travers une meilleure implication des acteurs concernés. Cela permettrait une expression des besoins et attentes spécifiques des populations mais également une meilleure prise en compte des aspects sociaux et environnementaux.

## Un dialogue pour réduire les effets négatifs

Le Centre de Coordination des Ressources en Eau (CCRE) de la Communauté Economique Des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a lancé fin 2008 une concertation régionale sur les grands projets d'infrastructures hydrauliques

de la région afin de *contribuer à un développement harmonieux de l'Afrique de l'Ouest et à l'intégration régionale* par :

- Un accord des organismes de bassin et des Etats membres sur les mécanismes de concertation et les ouvrages prioritaires pour le développement et l'intégration régionale.
- Une évaluation et une mise en débat des impacts des ouvrages prioritaires sur le processus d'intégration régionale.
- Un soutien diplomatique de la CEDEAO pour le développement des projets prioritaires et la mise en œuvre des solutions sur les ouvrages qui génèrent des impacts négatifs ou des risques de conflits, y compris le dialogue avec les partenaires au développement.

Un comité de pilotage a été mis en place pour suivre le projet, constitué de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), du Réseau Africain des Organismes de Bassins (RAOB), du Global Water Partnership-Afrique de l'Ouest (GWP-AO), du World Wide Fund for Nature (WWF), ainsi que de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Celle-ci est un partenaire clé du CCRE dans le cadre de cette concertation avec pour rôle :

- d'apporter les leçons d'autres expériences que celles de l'Afrique de l'Ouest, dans le domaine de la gouvernance des ressources en eau ;

- d'amener d'autres acteurs que les organismes de bassin et les Etats à contribuer au dialogue, en particulier les organisations de la société civile, de la recherche, du secteur privé ;

- de contribuer à la diffusion et à la valorisation des recommandations et décisions issues de la concertation.

L'objectif à long terme de l'UICN est de *promouvoir la gestion écologiquement durable et socialement équitable des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest dans un contexte de changement climatique*, et rejoint l'objectif à long terme fixé par le CCRE à la concertation régionale.

## Elargir la concertation aux acteurs sans voix

La question des grandes infrastructures hydrauliques concerne les acteurs étatiques de la région (Etats, institutions régionales d'intégration) mais également ceux non-étatiques qui n'ont pas toujours leur place dans les débats. La question nécessite une concertation la plus large possible, ouverte à des acteurs disposant de peu de moyens et de capacités pour faire entendre leur voix auprès des institutions. Elle doit encore être ouverte aux acteurs peu connectés au monde de l'eau et de ses usages qui peuvent ne pas être tenus informés des développements dans ce domaine alors qu'ils sont susceptibles

d'exprimer des besoins spécifiques, de suggérer la valorisation des effets induits des barrages (réservoirs) ou d'en subir les effets.

## Un processus en plusieurs étapes

Diverses activités ont été pensées pour favoriser les échanges entre les parties prenantes :

- Analyse des processus de décision de trois grands barrages de la région par un panel d'experts indépendant pour en tirer des recommandations.
- Mise en œuvre d'un forum électronique et réalisation d'études de cas pour alimenter les débats.
- Communication régionale et partage de documents (site web [www.dialoguebarrages.org](http://www.dialoguebarrages.org)).
- Forums régionaux avec la société civile pour l'élaboration de ses recommandations propres.
- Forums dans les bassins et au niveau régional pour valider et approuver les recommandations du panel et de la société civile.
- Publication, vulgarisation et diffusion des produits du dialogue régional.
- Réalisation d'un film documentaire.



## Poursuivre le dialogue

En application de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et en particulier des recommandations de la Commission Mondiale des Barrages, le dialogue doit se poursuivre à travers les différents chantiers engagés dans les pays de la région :

- Le site web [www.dialoguebarrages.org](http://www.dialoguebarrages.org) rend accessible les expériences en matière de conception, de construction et de gestion des grands ouvrages hydrauliques ;
- La concertation entre les acteurs doit se poursuivre sur la base de ces expériences, y compris à travers l'adresse [dialogueondams.westafrica@iucn.org](mailto:dialogueondams.westafrica@iucn.org) et la liste de diffusion [forumdialogueondams@dialoguebarrages.org](mailto:forumdialogueondams@dialoguebarrages.org) ;
- La mise en application des recommandations du dialogue par une directive cadre à l'échelle de la région va dépendre du dynamisme des acteurs concernés et de leur capacité à poursuivre les échanges autour des 7 thèmes qui ressortent clairement des débats :

- 1- Reconnaître le rôle essentiel que doivent jouer les organismes de bassin dans le développement et la mise en œuvre des projets de barrages à caractère transfrontalier ;
- 2- Prêter une grande attention aux bénéfices tirés des barrages par les populations riveraines affectées par leur construction ;
- 3- Accepter que tous les problèmes ne soient pas résolus dès le départ d'un projet et anticiper les facteurs de risque pour l'avenir ;
- 4- Accompagner les acteurs pour que toutes les parties prenantes aient les capacités de jouer leur rôle ;
- 5- Optimiser la rentabilité des grands ouvrages hydrauliques en Afrique de l'Ouest ;
- 6- Collecter et partager les leçons apprises sur les barrages existants en Afrique de l'Ouest ;
- 7- Adopter un cadre de référence régional pour la conduite des évaluations environnementales et sociales des futurs projets transfrontaliers.



## Dialogue régional sur les grandes infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest



Contact :  
BUREAU RÉGIONAL  
Programme Afrique Centrale et Occidentale (PACO)  
Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)  
01 BP 1618 Ouagadougou 01  
Tél : +226 50 36 49 79  
+226 50 36 48 95  
E-mail : [paco@iucn.org](mailto:paco@iucn.org)

